

Montréal, 595 St-Denis
Rd. A.

Alliance Nationale

NE DE LA SOCIETE DE SECOURS MUTUELS "L'ALLIANCE NATIONALE"

Vincit Concordia Fratrum

Vol. XXII, Nos 9 et 10

Montréal, septembre—octobre 1916.

50 cts par an



Monsieur F.-A. LABELLE, N. P.,
Directeur de l'Alliance Nationale.

Il nous fait plaisir de présenter à nos lecteurs un nouveau directeur de l'Alliance Nationale, élu à la convention d'août dernier.

Son nom est bien connu dans toutes les sociétés mutuelles canadiennes-françaises, car il est mutualiste fervent, bon patriote et il s'est depuis longtemps occupé des questions ayant rapport à notre existence nationale et notre bien-être social.

Le rang éminent qu'il occupe dans sa profession et la haute considération dont il est l'objet dans son district et ailleurs, joint à l'influence dont il dispose, auront, nous en sommes persuadés, les plus heureux effets pour notre Société.

M. François-Albert Labelle naquit à Saint-Placide, comté des Deux-Montagnes, le 19 janvier 1871, de Paul Labelle, marchand, décédé, et de Dame Gléphyre Mongrain, également décédée.

Il est le frère de M. l'abbé Labelle, ancien directeur de la colonisation dans la province et maintenant curé à Aylmer.

Il fit ses études classiques au collège Ste-Marie, de Montréal et à celui de Rigaud, où il obtint, en 1890, le degré de Bachelier es-Science ainsi que la médaille du Gouverneur général et celle de Notre Saint-Père le Pape.

Il fit sa cléricature chez le notaire G.-N. Fâiten, de St-Eustache et ses études professionnelles à l'Université Laval, Montréal, et obtint le diplôme de Bachelier-en-loi, en 1894.

Il alla ensuite s'établir à Hull, où il pratique encore. Son bureau est l'un des plus importants de la province par les actes.

Il est membre de la Chambre des Notaires depuis 1903; a été Vice-Président de cette corporation de 1912 à 1915 et en est le Président depuis cette date. Il fait partie de la Chambre de Commerce de l'Empire et il a été l'un des principaux orateurs du congrès de cette Chambre à Sorel, en juin dernier. Il est aussi Secrétaire

du Conseil du comté d'Ottawa. Il a été échevin de la ville de Hull pendant plusieurs années. Il est le fondateur de la Chambre de Commerce de Hull et membre du Congrès des Chambres de commerce de la Province de Québec. Est Président de la Société St-Jean-Baptiste de Hull, depuis dix-sept ans et Président du Monument National d'Ottawa, depuis 1910.

Il est Directeur de la compagnie d'assurance Stratheona, actionnaire de La Sauvegarde; Vice-Président de l'Association des anciens élèves du Collège Bourget, de Rigaud.

Il s'est intéressé à la politique de son pays depuis 1904. C'est un orateur fécond et un fort "débater".

En septembre 1895 il a épousé Mlle Augustine Saint-Julien, fille du juge Saint-Julien, d'Aylmer, laquelle est morte en 1913. Il est le père de quatorze enfants, dont six sont vivants.

CONCOURS

DU 1er OCTOBRE AU 31 DECEMBRE 1916

Par Décision de l'Exécutif.

DROITS D'ENTREE.

Article 1.—(a) Les droits d'entrée durant ce concours sont les suivants:

- Pour un certificat de \$ 250.—\$1.
- " " " 500.—\$1.
- " " " 1,000.—\$1.
- " " " 2,000.—\$2.
- " " " 3,000.—\$3.

(b) Droits d'inscription à la caisse des malades, \$0.50 (article 177).

Récompenses offertes par l'Exécutif.

Article 2.—Au proposeur de chaque aspirant définitivement admis et porteur de certificat de \$250., \$500.—\$1.

2.—Au proposeur de chaque aspirant définitivement admis et porteur de certificat de \$1,000., \$2,000. et \$3,000.—\$2.

PRIX D'HONNEUR.

3.—En plus des récompenses mentionnées au paragraphe 1 et 2 du présent article, les proposeurs auront droit:

- (a) Pour 10 membres, à une montre en argent;
- (b) Pour 15 membres, à une montre en or.

CONDITIONS DIVERSES.

Article 3.—Pour avoir droit aux prix mentionnés ci-dessus, il faudra que les membres admis durant ce concours aient acquitté deux contributions avant le 1er février 1917.

Article 4.—Les organisateurs et recruteurs rémunérés par la Société ne pourront prendre part au concours.

CH. DUQUETTE,

Inspecteur en Chef.

INCORPORATION DE L'ALLIANCE NATIONALE DANS LES ETATS DU NEW-HAMPSHIRE ET DU MAINE.

Ci-après copie des certificats de la licence accordée à l'Alliance Nationale dans ces deux états.

No. 234

STATE OF NEW-HAMPSHIRE Insurance Department.

"Know all men by these Presents that the ALLIANCE NATIONALE of the City of MONTREAL, in the PROVINCE of QUEBEC, having satisfied the Commissioner that it is possessed of the requisite amount of funds properly invested and that it has complied with the requirements of the laws of New-Hampshire relating to Insurance Companies and the Association of other States and Counties is hereby fully authorized to transact business of FRATERNAL BENEFICIARY Insurance in this State by duly licensed agents in accordance with the laws thereof until the First day of April next after the date hereof.

"IN WITNESS WHEREOF, I have hereunto set my hand and affixed the seal of the Department at the City of Concord, this Fifteenth day of SEPTEMBER, A.D. 1916.

"(Signed) ROBERT MERRILL,
Insurance Commissioner.

STATE OF MAINE.

Office of Insurance Commissioner.

"BE it known unto all to whom these presents may come, that the ALLIANCE NATIONALE, of Montreal, in the State of Canada, having furnished satisfactory evidence of its legal organization, having duly complied with the requirements of law and in consideration of a fee of \$20.00, is hereby fully authorized to transact the business of a Fraternal Beneficiary Life Association, in accordance with its Charter, subject to the laws of this State, until otherwise ordered.

"IN WITNESS WHEREOF, I have hereunto set my hand and seal of office, at AUGUSTA, on the Seventh day of September, in the year nineteen hundred and sixteen.

"(Signed) E. J. CARTER,
Insurance Commissioner."

"(SEAL)".

APPRECIATION

Extrait du FRATERNAL MONITOR,
numéro de septembre 1916:

"ALLIANCE NATIONALE"

"L'assemblée biennale du Conseil général de l'Alliance Nationale a eu lieu le 7 août 1916. Aucun amendement important aux Statuts fut présenté à cette session. A l'ordre du